

Règlement Jeu-Concours

3 échanges à gagner avec Caroline Renoux.

Article 1 : Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par Birdeo Recrutement SASU ayant son siège social à 23/25 Rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris, immatriculée sous le numéro SIRET 93176317100010, ci-après dénommée "l'Organisateur".

Article 2 : Conditions de Participation

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure ayant précommandé en ligne ou acheté le livre de Caroline Renoux « 5 étapes pour se reconvertir dans la RSE et l'Impact » à la librairie du salon Produrable le 9 et 10 octobre 2024.

Pour valider leur participation, les participant-es doivent envoyer une preuve de précommande par email à l'adresse contact@birdeo.com avant le 10 octobre minuit.

Article 3 : Durée du Concours

Le jeu-concours débute le 8 octobre et se termine à minuit le 10 octobre (dernier jour du salon Produrable). Toute participation envoyée après cette date ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Modalités de Participation

Pour participer, chaque personne doit :

1. Précommandez le livre « 5 étapes pour se reconvertir dans la RSE et l'impact » de Caroline Renoux en ligne ou achetez à la librairie Rue de l'Echiquier lors du salon Produrable.
2. Envoyer une preuve de précommande (reçu, capture d'écran) par email à contact@birdeo.com avec ses coordonnées complètes (nom, prénom, email, téléphone).

Article 5 : Désignation des Gagnants

Trois gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant envoyé leur preuve de précommande/achat valide. Le tirage au sort aura lieu le lundi 14 octobre. Les gagnants seront contactés par email.

Article 6 : Dotations

Les trois gagnants recevront un échange gratuit d'une heure avec Caroline Renoux, sous forme d'un entretien individuel par visioconférence ou en présentiel selon les disponibilités. Cette session d'accompagnement personnalisé portera sur le projet de reconversion professionnelle des gagnants.

Article 7 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Problème de réseau ou de service internet empêchant la participation au concours
- Annulation ou modification du concours en raison d'un cas de force majeure
- Non-réception du mail de participation pour des raisons techniques

Article 8 : Acceptation du Règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 9 : Données Personnelles

Les informations collectées dans le cadre du concours sont destinées uniquement à l'Organisateur pour la gestion du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins sans l'accord préalable des participants. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.